

## **CONCOURS #5. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION (PAFARC) – SUPPLÉMENT AU POSITIONNEMENT EN RECHERCHE (OUVERT À L'ENSEMBLE DU CORPS PROFESSORAL)**

Ce concours vise la bonification d'une demande de subvention et un soutien concret pour la planification et la réécriture du projet de recherche non retenu par un organisme subventionnaire.

### **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

#### **1. Objectifs**

- Permettre la bonification d'une demande de subvention n'ayant pas été financée par un organisme externe et procurer un soutien concret pour la planification et la réécriture de celle-ci en fonction des commentaires émis par l'organisme subventionnaire.

#### **2. Conditions d'admissibilité**

- Occuper un poste de professeur régulier à la Faculté de communication de l'UQAM au moment du dépôt de la demande ;
- S'engager dans un processus de réécriture d'une demande de subvention et de relecture de cette dernière par un comité, et ce, aux conditions décrites ci-dessous dans la section «processus» ;
- Ne pas cumuler plus d'un octroi dans le cadre du Programme facultaire d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) (la condition d'engagement faisant foi de la fin de l'octroi) ;
- Ne pas avoir reçu plus de deux financements PAFARC pour le développement et/ou la bonification du projet proposé.

#### **3. Critères d'évaluation**

- Dépôt en tant que chercheure ou chercheur principal à un organisme subventionnaire reconnu ;
- Engagement à déposer une demande complète au comité de relecture au moins six semaines avant le dépôt auprès de l'organisme subventionnaire;
- Qualité du projet de recherche ou de recherche-crédation;
- Réalisme de la stratégie de financement auprès d'organismes externes;
- Implication des étudiantes et étudiants dans le projet.

#### 4. Processus

Un comité de relecture accompagnera la chercheuse ou le chercheur dans le processus de réécriture de la demande, selon un calendrier établi conjointement.

Le comité est composé de la vice-doyenne ou du vice-doyen à la recherche et à la création, de l'agente ou l'agent de recherche et de planification de la Faculté, d'un membre du Service de la recherche et de la création de l'UQAM.

Le calendrier type s'échelonne sur une période variant entre 10 et 16 semaines. Au début du processus, le comité rencontrera la chercheuse ou le chercheur pour faire un retour sur la demande précédente et discuter de la proposition de recherche à venir. Il ou elle devra soumettre la nouvelle demande de subvention au comité pour commentaires. Une deuxième rencontre est prévue pour discuter des révisions à faire avant le dépôt final.

Calendrier type :

| # sem. avant dépôt | Activités  |
|--------------------|--|
| 12                 | Avis d'intention de participer au processus interne et soumission du dossier |
| 10                 | Discussion en séance de la demande non financée et du projet de réécriture   |
| 6                  | Soumission de la 1ere version de la demande révisée (incluant CV)            |
| 4                  | Discussion en séance de la demande révisée                                   |
| 0                  | Dépôt de la demande à l'organisme  |

#### 5. Valeur et durée

La subvention maximale accordée est de 2 000 \$.

La subvention couvre une période maximale de 12 mois. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

#### DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération d'étudiantes et d'étudiants de recherche (au moins 66% du budget incluant les avantages sociaux afférents);
- Matériel et fournitures de recherche;
- Frais de déplacement nécessaires à l'élaboration de la demande de financement.

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme.

#### PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le dossier comprend :

- Formulaire de demande PAFARC concours #5 complété.
- Demande de subvention non financée ainsi que CV.
- Copie des commentaires formulés par l'organisme subventionnaire.

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : [field.ann-marie@uqam.ca](mailto:field.ann-marie@uqam.ca)

Le Comité facultaire de la recherche et de la création est responsable de l'évaluation des demandes.

Dépôt du dossier: Les demandes doivent être déposées après la réception de la réponse officielle de l'organisme subventionnaire et au moins trois mois avant la date prévue pour déposer une nouvelle demande.

## **RENSEIGNEMENTS**

Marc Ménard [[menard.marc@uqam.ca](mailto:menard.marc@uqam.ca)]  
Vice-doyen à la recherche et à la création  
Faculté de communication

Ann-Marie Field [[field.ann-marie@uqam.ca](mailto:field.ann-marie@uqam.ca)]  
Conseillère à la recherche  
Faculté de communication